



Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 7 février 2025

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, avant de vous dire quelques mots d'ordre général sur ce débat d'orientations budgétaires au nom de notre groupe, j'aimerais saluer la mémoire de Jean-Pierre Rossard qui fut Conseiller général – comme on le disait à l'époque – de 2004 à 2015 et qui siégeait sur les bancs de cette assemblée.

Représentant du canton de Beaumont-sur-Sarthe, Jean-Pierre Rossard était une personnalité respectée et appréciée de cette assemblée, à la fois pour son engagement sur son territoire, mais aussi pour sa capacité à dépasser les clivages politiques et à porter un certain nombre de valeurs politiques, notamment en matière de solidarité et d'action culturelle. Alors qu'il vient de nous quitter il y a quelques jours, il me semblait important d'honorer sa mémoire.

Le débat d'orientations budgétaires se déroule dans un contexte difficile. Vous avez parlé, Monsieur le Président, d'un hiver rude. Vous avez probablement raison, mais débat d'orientations budgétaires après débat d'orientations budgétaires, depuis le début de ce mandat, nous avons l'impression de devoir faire face à une succession de difficultés qui impactent nos capacités financières.

Nous avons commencé ce mandat dans le cadre d'une crise sanitaire qui a profondément affecté notre situation. S'en est suivie une crise internationale aux répercussions locales très importantes, ne serait-ce que la crise énergétique ou l'inflation que nous avons subie. De plus, alors que la situation commençait à s'améliorer, le Président de la République, par une forme d'inconséquence, de jeu, a décidé de plonger le pays dans une crise politique qui s'est traduite par une instabilité très forte qui, là aussi, a des conséquences pour notre budget.

À cela nous pouvons ajouter les difficultés du contexte local. Il est difficile de passer sous silence, par exemple, les décisions d'une autre collectivité, la Région des Pays de la Loire, qui, en décidant de coupes sombres dans son budget impacte aussi fortement notre territoire. Année après année, on voit bien que cette situation complexe – cette situation rude, pour reprendre votre expression – se prolonge sans que les perspectives ne s'éclaircissent.

Dans ce contexte, décaler le débat d'orientations budgétaires, décaler le vote du budget comme l'ont fait d'autres collectivités était une bonne idée, à laquelle nous souscrivons parce que nous avons besoin d'y voir clair.

Y voyons-nous beaucoup plus clair pour autant ? Certes, un peu plus, puisque le vote du budget au Parlement montre que l'impact sur nos collectivités sera peut-être moins fort que ce que nous avons envisagé lorsque nous avons débattu de la décision modificative du budget 2024. Il n'en reste pas moins que nous restons dans le flou s'agissant de nombreux sujets.

Pour revenir à ce que vous disiez précédemment, Monsieur le Président, cela pose la question de la réforme de la décentralisation, et de son achèvement : convient-il de revenir en arrière sur un certain nombre de points ? Je ne sais pas, je n'ai pas les réponses à ces questions. En tout cas, il faudra probablement que les élus de France, toutes tendances politiques, émettent des propositions sur cette question, car je ne pense pas que nous ayons grand-chose à attendre de ce Gouvernement ni d'une Assemblée nationale divisée en trois.

Aujourd'hui, un débat s'impose sur la capacité à agir de nos collectivités parce que l'on voit bien que nous sommes collectivement, quel que soit l'échelon – communal, intercommunal, départemental ou régional – en première ligne.

Nous sommes au plus près, nous avons cette capacité d'adaptation, de souplesse, d'ajustement qui doit permettre précisément de répondre aux besoins de nos habitants. Finalement, nous sommes ici pour cela ; peut-être cela nécessite-t-il de revoir et d'ajuster les compétences, mais surtout de se poser enfin la question des moyens dont nous disposons car, ainsi que vous l'avez relevé, nous sommes pieds et poings liés à l'État qui nous octroie des moyens de subsistance mais qui, d'une certaine façon, nous a complètement privés du levier fiscal. Ce débat, très ancien dans cette assemblée, mérite d'être soulevé.

Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit également dans un contexte social inquiétant. Gilles Leproust a relevé un certain nombre de mauvaises décisions relatives à l'emploi. Sur le terrain, nous voyons bien que les difficultés sociales s'accroissent. Si pour certains de nos compatriotes, les choses ne se passent plutôt pas trop mal, en revanche, pour une partie de notre population, les lendemains ne chantent pas et les difficultés financières s'accumulent, parfois même, la question de la survie est posée. Il convient d'ajouter les difficultés que connaissent différents pans du secteur social. Je pense notamment à l'enfance, sur laquelle nous reviendrons.

Lorsque l'on est élu départemental, on se dit que nous devrions être en première ligne et en mesure de répondre. Or, entre des dépenses de fonctionnement qu'il faut stabiliser, des recettes qui ont plutôt tendance à baisser, notre capacité à agir et à répondre à ces besoins essentiels est de plus en plus remise en cause. Pour un élu engagé sur un territoire, cette situation est difficile à accepter. Au-delà de nos différences politiques, au-delà de la minorité et de la majorité, nous pouvons nous retrouver.

L'effet de ciseau se renforce entre dépenses et recettes de fonctionnement. Il dégrade nos finances. Concernant l'épargne, le Président de la commission des finances a indiqué que la cible serait de 20 millions d'euros l'année prochaine. Peut-être parviendra-t-on à faire un peu mieux, mais si l'on compare aux années passées, la situation se dégrade. Cet état de fait n'est pas forcément lié aux décisions que nous prenons dans notre assemblée, il est lié au contexte.

Monsieur le Président, je n'ai pas compris un passage de votre discours. Vous dites que nous vous avons reproché un manque de sérieux budgétaire. Jamais au grand jamais, ces propos n'ont été tenus ! Tout au contraire, à chaque fois que nous prenons la parole, nous disons toujours que les finances départementales sont bien gérées. Reprenez le compte rendu de nos différentes interventions. Nous avons indiqué, en revanche, que nous étions en désaccord avec certains de vos choix de gestion.

Je vois bien la petite idée qui se profile, que vous avez reprise dans les colonnes du *Maine Libre* cette semaine : l'idée que la gauche, ce ne sont pas des gens responsables, ni sérieux, ce sont des gens qui ne pensent qu'à dépenser l'argent qu'ils n'ont pas ! C'est une petite musique à laquelle nous sommes habitués.

Voyez les collectivités gérées par la gauche ; elles ne sont pas forcément en plus mauvaise situation financière que le Conseil départemental. Il faut donc raison garder et éviter les discours caricaturaux. Il existe des différences entre vous et nous, sinon nous serions dans la même majorité. Ces différences ne portent pas sur la question du sérieux budgétaire, mais sur celle des choix, des priorités qui sont fixées. Nous exprimons et continuerons à exprimer des différences. Elles font aussi le sel de la démocratie, notamment locale.

Face à la dégradation de nos finances et de notre situation, vous appelez à faire preuve de souplesse et à réviser les cibles financières. Vous annoncez plusieurs pistes. J'en ai retenu trois.

Premièrement, maintenir la présence de proximité des équipes du Département. Oui, je pense que c'est essentiel, mais ce n'est pas forcément la direction que nous prenons – j'y reviendrai.

Deuxièmement, il n'est pas question de se substituer aux coupes de l'État ou de collectivités. Sur ce point, nous pouvons nous rejoindre. Il faut être très ferme. Il revient à chacun d'assumer ses responsabilités. Mme Morançais, prise d'un mouvement « trumpiste » ou à la mode « Elon Musk », a décidé de jouer à la tronçonneuse dans son budget, et il nous reviendrait de compenser ses décisions ?

Troisièmement, le respect des compétences.

Nous pouvons nous rejoindre sur ces différentes pistes.

Vous avez souligné également la nécessité de lisser les investissements ; c'est ce que nous faisons tous. Je siège dans deux autres collectivités. Par rapport à notre plan pluriannuel d'investissement, nous avons décalé plusieurs opérations. Sur ce sujet aussi, nous pouvons, d'une certaine façon, nous retrouver.

Vous dites que cette situation impose de faire des choix, dont l'un est de consentir un effort de 5 millions d'euros au titre des dépenses de fonctionnement. Pourquoi pas ? De travailler en enveloppe fermée, de remettre en cause certains dispositifs. Pourquoi pas ? En revanche, je n'ai pas très bien compris votre position – il serait utile qu'elle soit plus explicite – sur la possibilité que laisse le Parlement d'augmenter les DMTO de 0,5 %, c'est-à-dire de faire passer le taux départemental de 4,5 % à 5 %, tout en préservant les primo-accédants, ce qui est primordial, car nous constatons une embolie du logement social. De nombreux locataires ne quittent plus leur logement social parce qu'ils n'arrivent pas à accéder à la propriété. Il convient donc de les préserver.

Sur ce sujet, nous devons adopter une position claire : envisagez-vous ou non cette hausse ? Cela doit être explicité car de nombreux Sarthois ont des projets et l'augmentation de cette taxe a un impact certain sur l'achat d'une maison. Par exemple, le budget pour acquérir un bien de 250 000 euros serait majoré d'environ 3 000 euros. Il faut dire la vérité aux Sarthoises et aux Sarthois. Si vous décidez cette augmentation, annonçons-la à présent.

Nous pouvons nous retrouver sur un certain nombre de points car la situation est plus compliquée que par le passé. Cela dit, nous souhaitons vous alerter sur deux aspects. D'une part, les choix que vous serez amenés à opérer doivent faire l'objet de débats. Il faut se méfier des effets d'annonce. Vous annonciez dans la presse qu'il n'y aurait pas de coupes budgétaires, notamment dans le milieu sportif et le milieu culturel, mais nous avons cru comprendre qu'il n'en serait pas de même pour tout le monde puisque certaines associations ont été informées que leurs subventions baisseraient, voire seraient supprimées. Par exemple, le Secours populaire de la Sarthe nous a fait remonter l'information selon laquelle la subvention que lui octroie le Département serait supprimée en 2025. Est-ce vrai ou faux ? Je ne le sais pas, nous posons la question.

Ces effets d'annonce selon lesquels il n'y aurait pas de coupes sombres peuvent laisser penser que personne ne subira de baisse. Nous aimerions savoir ce matin ce qu'il en est véritablement. Préserver le secteur sport et culture – qui est une nécessité – conduirait-il à baisser drastiquement les subventions du secteur social ? Si tel devait être le cas, ce ne serait peut-être pas le meilleur des choix. Nous avons besoin que ce point soit éclairci ; nous n'en sommes qu'au début d'orientations budgétaires.

Par ailleurs, vous ouvrez des pistes et proposez d'y réfléchir, mais cela va-t-il dans le bon sens ? Par exemple, en matière de santé, notamment d'installation des médecins, le rapport propose de raisonner en enveloppe fermée. Cela signifie qu'à partir du moment où l'enveloppe prévue pour l'année aura été consommée, plus aucun nouveau dossier ne sera accepté et qu'un médecin qui voudrait s'installer dans la Sarthe à la fin de l'année ne bénéficiera pas de l'aide départementale. Ce choix est-il le meilleur au regard de l'urgence pour nombre de Sarthois de disposer d'un médecin traitant ? Est-ce une bonne idée ? Nous savons bien que ce sujet ne relève pas de notre compétence, que nous intervenons pour compenser un travail que l'État n'assume pas mais, après tout, n'est-ce pas ce que nous faisons depuis des années ?

Autre exemple, évoquant la politique du logement, vous proposez de remettre en cause l'engagement du Département dans la lutte contre le logement indigne. Je ne sais pas ce qu'il y a derrière cette phrase. Est-ce le meilleur choix en termes de prévention, dans la mesure où lutter contre le logement indigne permet à des foyers d'assumer des dépenses énergétiques moins élevées et par conséquent de connaître des situations financières moins difficiles et peut-être de moins solliciter le Conseil départemental ? Prenons garde aux choix qui seront retenus.

Je ne demande pas l'inscription de dépenses nouvelles. Je voudrais, ce matin, faire passer un message : réfléchissons collectivement aux choix à faire, partageons-les, éventuellement exprimons des désaccords. Les choix ne doivent pas être cachés, mais être affichés, discutés, débattus tout en mesurant leurs conséquences. La majorité s'enorgueillerait à nous écouter davantage lorsque nous alertons sur certaines situations.

Mon dernier exemple porte sur le maintien de la présence de proximité. Ce n'est pas ce que nous constatons sur le terrain. En effet, nous sommes alertés par nombre de structures, notamment les Lieux d'accueil Enfants-Parents (LAEP), en faveur desquels le Département intervient historiquement.

Selon les informations dont nous disposons, le Conseil départemental entend retirer ses agents. Neuf agents qui travaillent à l'heure actuelle dans les LAEP seraient redéployés ailleurs. Pour un LAEP comme celui du Centre social des quartiers sud, cela reviendrait à la disparition d'un tiers de l'équipe ; pour le lieu d'accueil La Parenthèse, porté par Aladom, à deux agents en moins.

En commission, il nous a été dit que si la CAF retirait ses moyens, le Département ferait de même, si ce n'est que la CAF a retiré des moyens humains, faute de personnels et qu'elle compense ces départs d'un point de vue financier.

Au vu de l'urgence de la situation du secteur de l'enfance, dont nous dénonçons les carences, il est nécessaire de renforcer les moyens. Or, si les informations sont exactes, vous retirez des moyens dans le secteur de la prévention. Il faut donc se préparer dans quelques années à gérer des situations, faute d'avoir mis en place des actions de prévention en amont. Cela va totalement à l'encontre du discours que vous avez tenu lors de vos vœux à la presse le 14 janvier dernier, quand vous déclariez qu'il fallait faire de la prévention une priorité. Or, la première des préventions en matière d'enfance passe par la parentalité, elle se fait dans les lieux d'accueil enfants-parents où l'on travaille ce lien. Et le Département retirerait ses billes ?

Voilà des sujets qui ne peuvent que nous alerter. Si, en tant que membres de l'opposition, nous n'avons pas de pouvoir de décision, en revanche, nous avons un devoir d'alerte et de vigilance. C'est sous cet angle que nous abordons le débat d'orientations budgétaires. Nous avons la responsabilité de vous alerter sur ce qui pose problème, d'être vigilants aux choix que vous ferez et à leurs conséquences et ainsi, en agissant de la sorte, d'influer sur la situation.

Vous me permettez, Monsieur le Président, de dire un mot sur l'ultime rapport inscrit à l'ordre du jour qui propose de modifier le règlement intérieur de notre assemblée pour à la fois limiter le droit d'amendement que nous avons exercé jusqu'à présent avec une très grande parcimonie et la capacité des élus à prendre la parole lors des sessions.

Faut-il véritablement que nous dérangions pour que, au cours d'une session, vous décidiez de modifier un règlement intérieur que nous avons collectivement voté en début de mandat !

Ce rapport qui arrive comme un cheveu sur la soupe en dernier point de l'ordre du jour augure mal de votre réelle volonté de travailler avec vos minorités et d'entendre ce que nous avons à dire.

Nous ne pouvons que le regretter. C'est la raison pour laquelle je le dis d'ores et déjà, nous voterons contre cette modification du règlement intérieur.

Tels sont, Monsieur le Président, les quelques mots que je voulais exprimer au nom de notre groupe pour lancer ce débat d'orientations budgétaires.

Commission Jeunesse, Éducation, Citoyenneté et Enseignement supérieur

PRÉPARER L'AVENIR DES JEUNES SARTHOISES ET SARTHOIS

Mme COZIC-GUILLAUME. J'aurais souhaité aborder trois points. Tout d'abord, nous serons particulièrement attentifs à la réduction des financements aux associations en lien avec l'éducation. Vous avez indiqué que les actions choisies et financées devront être centrées sur l'accompagnement des collégiens. Je souhaiterais que nous procédions à un bilan en commission. Nous pourrions discuter et obtenir des explications afin que la question ne soit pas uniquement présentée en Commission permanente, où il est parfois difficile d'obtenir l'ensemble des informations nécessaires. Une discussion en commission sur le sujet serait donc la bienvenue.

Le deuxième point concerne l'approvisionnement en produits locaux des restaurants scolaires. Depuis plus d'un an, nous disposons d'un logiciel qui doit nous permettre de suivre cet approvisionnement dans chaque restaurant scolaire.

J'espère que pour le budget à venir, nous disposerons de chiffres précis, permettant de dresser l'état des lieux et d'identifier les collèges qui connaissent des difficultés. Il serait utile d'en discuter, peut-être conjointement avec la commission présidée par François Boussard, où nous avons déjà abordé ce sujet. Voire, peut-être serait-il intéressant d'organiser une commission ad hoc pour étudier ce qu'il reste à faire.

Enfin, le troisième point concerne l'expérimentation du déjeuner à un euro dans les collèges REP, qui s'achèvera à la fin de l'année. Il serait utile d'organiser une réunion pour discuter de la suite à donner. Les Conseillers départementaux membres du conseil d'administration y participeraient pour être informés. Nous pourrions définir les enjeux et déterminer si nous souhaitons maintenir cette mesure ou envisager d'autres solutions.

Je profite d'avoir la parole pour intervenir sur la double sectorisation des élèves de Ruaudin au collège Bérengère de Navarre et au collège de Mulsanne. Je vous ai alerté à plusieurs reprises sur les conséquences de la mesure. Malheureusement, la situation est devenue catastrophique. Ce que nous avons prévu s'est bien produit. Avant la double sectorisation, vingt élèves de Ruaudin entraient en 6^e au collège Bérengère de Navarre. Depuis la rentrée et la décision de la double sectorisation, seuls deux élèves de Ruaudin sont arrivés dans cet établissement. À la rentrée prochaine, l'arrivée d'un seul élève est prévue.

Cette situation a eu un impact direct sur le nombre de divisions. Le collège a perdu une division à la dernière rentrée et en perdra une à la prochaine rentrée. De 310 élèves l'année dernière, les effectifs du collège sont passés à 275 cette année et ne seront que de 243 l'année prochaine.

Je rappelle que le collège Bérengère de Navarre a été entièrement rénové, pour un investissement de 5,6 millions d'euros. Le collège est tout neuf. Parallèlement, des élèves se sont inscrits au collège de Mulsanne, où les salles sont trop petites, où il faudra installer des Scan. On marche sur la tête !

Je tiens à alerter sur la nécessité de revenir à la situation antérieure. Vous proposez de modifier la sectorisation du collège Joséphine Baker. Or, nous avons déjà vu les résultats de ce type de modification : les rectifications de quartier à quartier ne fonctionnent pas. Pour retrouver de la mixité sociale, il est impératif que les enfants de Ruaudin reviennent au collège Bérengère de Navarre, qui a été entièrement restructuré.

Si l'on devait envisager une nouvelle modification de la sectorisation avec les autres collèges du secteur, je vous rappelle ce qui s'est déjà produit : l'impact sur les écoles primaires du réseau REP+. On ne peut pas faire n'importe quoi car cela a des conséquences directes sur les écoles et l'ensemble du réseau.

Je vous alerte donc sur ce point et demande que l'on revienne sur la décision prise. Il est impératif de supprimer cette double sectorisation et de revenir à la sectorisation antérieure, qui permettait aux élèves de Ruaudin d'être rattachés au collège Bérengère de Navarre. En mettant en exergue l'impact sur les écoles primaires et la nécessité d'une approche globale, vous soulignez l'importance de prendre en compte tous les aspects avant de prendre une décision concernant la sectorisation des collèges.

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'avais pas prévu de prendre la parole mais je voudrais réagir aux propos de M. Trifaut sur le collège Bérengère de Navarre qui se situe dans un secteur de la ville qui connaît peu de renouvellement urbain, sans compter que les projets qui avaient été envisagés sont tombés à l'eau. Certes, des programmes de construction de logement devraient intervenir dans les années qui viennent, mais une certitude demeure : nous sommes dans un creux démographique, ce que Isabelle Cozic-Guillaume n'a absolument pas remis en cause. Le collège Bérengère de Navarre est confronté, comme d'autres territoires, à la baisse démographique. Toujours est-il que le choix de la double sectorisation, que nous avons dénoncé, a accentué la baisse. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître. Ce ne sont pas dix élèves, mais plutôt une moyenne annuelle de quinze élèves par cohorte, qui s'inscrivaient au collège. Quinze élèves multipliés par quatre années font une soixantaine d'élèves en moins dans cet établissement. Nous savons que les élèves qui viennent de Ruaudin appartiennent souvent à des catégories socioprofessionnelles plus favorisées que celles qui viennent du Mans. C'est une réalité ; c'est la raison pour laquelle nous assistons à une diminution de la mixité sociale au sein de ce collège.

Nous avons alerté sur cette situation. Aujourd'hui, le collège se retrouve en grande difficulté. Je siége à son conseil d'administration depuis 1998 ; j'ai donc une certaine expérience. Je n'ai jamais eu face à moi une équipe pédagogique aussi désabusée. Ces personnes ont le sentiment d'être une variable d'ajustement, de ne pas compter, de ne pas être prises en compte et d'être, pour reprendre l'expression qu'elles ont utilisée, la dernière roue du carrosse. Il est impératif de poursuivre les échanges. Aussi, Monsieur Trifaut, comme vous l'avez déjà fait, je pense que votre présence au conseil d'administration serait utile à la poursuite du dialogue. Ce que vit actuellement cet établissement est dramatique.

En tant qu'élu de la Ville du Mans, je veux bien prendre une part de la responsabilité, mais la décision de changer l'affectation des élèves n'est pas de notre compétence. Nous l'avons combattue, nous vous l'avons dit, vous ne nous avez pas écoutés. C'est un fait.

Mme la principale nous informe que, dans le même temps, le principal de Mulsanne dit recevoir trop d'élèves. Nous allons nous retrouver confrontés à une situation compliquée. Il est possible qu'il faille ajouter des Scan dans un collège. Sur le plan de la gestion des fonds publics, il est préoccupant de constater qu'un investissement de plus de 5 millions d'euros a été réalisé dans un établissement, alors qu'il sera probablement nécessaire d'investir dans un autre collège pour répondre à la surcharge des effectifs. Il me semble que la carte scolaire a précisément pour objet de prévenir ce type de déséquilibre.

Aujourd'hui, vous ne voulez pas entendre la réalité de la situation, vous ne voulez pas prendre votre part de responsabilité. Dont acte ! Nous demandons la poursuite du dialogue. Un conseil d'administration se tient le 25 mars. Je souhaite que des représentants de la majorité départementale y assistent et assument devant le conseil d'administration les choix retenus. Ce n'est pas à moi de les assumer, je ne les ai pas soutenus.

Par ailleurs, vous annoncez une réunion avec les représentants des établissements. Il me semblerait judicieux que les deux conseillers départementaux du territoire qui siègent dans les conseils d'administration de ces collèges soient également invités.